



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 21 juin 2010 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010
2. Communications du bureau
3. Election du Bureau du Conseil pour 2010-2011
4. Election de la Commission de gestion et de son président
5. Election de la Commission des finances et de son président
6. Préavis municipal n° 07/2010 - Plan de quartier Côtes St-Maire, adoption du plan de quartier et de son règlement
7. Préavis municipal n° 08/2010 – Comptes et gestion 2009
8. Préavis municipal n° 09/2010 – Rénovation d'un appartement de 4 pièces – immeuble Simplon 9, ancien collègue
9. Préavis municipal n° 10/2010 - Equipement du plan de quartier du Vallon de la Paudèze
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence de M. Nippell, rédacteur pour le Régional.

Le quorum étant atteint avec 31 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2010 est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

Le Syndic aimerait qu'il soit précisé qu'au point 7, dans sa communication municipale, la discussion a été menée d'abord avec M. Richard Girardot, Directeur Général de Nestlé Nespresso SA et seulement ensuite avec M. Pascal Hottinger, directeur de Nestlé Nespresso Suisse.

M. Frigerio, au point 6 de la dernière page, dit que la feuille d'information remise aux conseillers n'a été ni débattue ni votée par les municipaux et qu'il veut éviter toute ambiguïté sur le sujet. Il dit que Claude Quartier a mentionné lors d'une communication municipale au point 7 l'utilité publique, mais cela ne s'est pas retrouvé dans le texte présenté. Il remercie la Municipalité d'avoir repris ce sujet, mais espère qu'elle ne va pas s'arrêter aux conclusions une et deux de cette feuille d'information.

Le président dit qu'un espace de discussion a bel et bien été ouvert sur cette feuille d'information et il se souvient que M. Kehtari était intervenu à cette occasion. S'agissant d'une information, il n'y a pas eu de votation.

M. Frigerio dit qu'un débat a eu lieu sur la communication, mais pas sur la feuille d'information.

Il est convenu qu'une précision sera rajoutée disant que la feuille d'information reflète la position de la Municipalité.

2. Communications du bureau

Le président informe l'assemblée que M. Serge Villamar a envoyé sa démission pour raisons professionnelles et qu'il reste ainsi 42 conseillers.

Il mentionne une invitation destinée à la Municipalité et au Conseil communal pour une conférence de M. Equey du SECRI sur le thème des compétences du conseil communal et de la municipalité, organisée en septembre prochain par la Ville de Pully. Les personnes intéressées à y participer voudront bien s'annoncer pour une inscription groupée.

Il a représenté le Conseil à l'assemblée générale de la Promotion Pully Paudex Belmont le 11 mai à Pully, ainsi que le 17 juin au repas de fin d'année scolaire organisé par la Municipalité de Paudex.

Il a assisté en compagnie de la secrétaire du Conseil et de leurs conjoints respectifs à une représentation du spectacle Le Presbytère par les Ballets Béjart le 1^{er} juin dans le cadre du Fonds de soutien aux institutions culturelles lausannoises dont Paudex fait partie.

3. Election du Bureau du Conseil pour 2010-2011

Le Président propose que, si le nombre de places vacantes égale le nombre de candidats, l'élection soit faite par acclamation. Personne ne s'oppose à cette manière de faire.

Pour la nomination du président, il se fait remplacer par le 2^{ème} vice-président M. Farinelli qui prend place devant l'assemblée.

- Président : M. Barman présente la candidature de **Jean-François Spring** qui est élu par acclamation ;
- 1^{er} vice-président : **J-Ph. Chaubert** bien qu'absent, mais préalablement d'accord, est réélu pour une année ;
- 2^{ème} vice-président : **G. Farinelli** est également réélu ;
- Les scrutateurs **M. Zwicky** et **P. Di Natale** sont reconduits dans leurs fonctions ;
- Les scrutateurs suppléants **M. Savioz** et **Mme Kettel** (absents) sont réélus.

4. Election de la Commission de gestion et de son président

Sont proposés et réélus en bloc : MM. Rüeger, président, Esteve, Perrin, Desbaillets et Farinelli.

5. Election de la Commission des finances et de son président

Restent membres de la commission des finances : M. Bénédicte président, Mlle Brunner, MM. Chapuis, Maillard et Weissbrodt.

6. Préavis 7/2010 plan de quartier Les Côtes-St-Maire

Le Syndic dit que le plan de quartier étant très compliqué, il a convié M. Rickli, le concepteur, pour répondre aux questions éventuelles.

Mme Martin lit le rapport de la commission ad hoc, composée d'elle-même, de Mme Künzi-Hofmann et M. Barman, qui s'est réunie le 10 juin avec M. Meystre pour une longue séance sur un préavis qui définit l'organisation et les volumes des bâtiments qui pourraient être construits sur ce lieu.

Les commissaires ont constaté que le volume est très important et les bâtiments très hauts, qu'une jonction doit être prévue par un cheminement. Ils demandent une liaison qui soit ouverte au public ainsi que des garanties concernant la diversification de l'offre des locaux et la cohérence esthétique du projet. La Commission, avec certaines réserves qu'elle aimerait voir dissipées dans la discussion, invite le Conseil à adopter ce plan de quartier.

La discussion générale sur le plan de quartier est ouverte.

Mme Martin signale la difficulté à bien comprendre les documents à approuver aujourd'hui.

Ce plan de quartier ressemble à un plan, mais en fait ce ne sont pas des bâtiments mais des volumes.

M. Meystre dit qu'on est dans la même philosophie de présentation que pour le plan de quartier de la Paudèze, et ajoute qu'un plan de quartier fixe des périmètres d'évolution et non des bâtiments. Ce plan a été mis en place pour terminer une urbanisation commencée vers la route du Simplon 47. On a rajouté une élévation des bâtiments vus depuis la route du Simplon. On ne dépasse pas la faîte des toitures des bâtiments avoisinants.

M. Kehtari, membre de la commission d'urbanisme aimerait savoir de quel laps de temps on parle et s'il n'y aura pas dans 10 ou 20 ans des inconnues comme sur le dossier du bord du lac.

M. Rickli dit que le processus de planification est échelonné dans le temps et que cela dépend des intentions des propriétaires qui sont de natures différentes. On peut imaginer qu'une moitié du quartier se réalise rapidement. La Commune joue le rôle d'accompagnateur du projet. Légalement la durée d'un plan est de 15 ans, révisable tous les 10 ans.

Le Règlement comporte 50 articles et les 9 pages sont passées en revue.

P. 3 **M. Farinelli** aimerait être renseigné sur le stationnement : si on compte 1 case par 100m², étant donné la pénurie de places, comment ce problème se réglera-t-il pour des appartements plus petits,.

M. Rickli dit que les normes cantonales ont changé. Il y a un lien avec la surface de plancher du logement. Les surfaces totales des secteurs sont divisées par 100. La taille des logements n'est pas connue, mais ce n'est pas définitif. **M. Estève** demande combien de places il peut y avoir au maximum.

M. Rickli dit 88. Il y a également un lien entre stationnement et transports publics.

P. 3 **Mme Martin** art. 7 point 5 concernant la liaison secondaire à l'usage des habitants, demande que ce chemin soit public.

M. Rickli donne une « réponse technique à une question politique ». C'est une voie de desserte pour les pompiers, les viticulteurs et entre les immeubles. Une liaison verticale est prévue pour rejoindre le haut de la commune.

M. Crousaz explique qu'il a participé à une séance entre la Commune et le propriétaire de l'immeuble de la Bernadaz 2 et que ce dernier ne veut pas que les gens passent sur sa parcelle, il ne s'agit pas d'un chemin public, mais seulement d'une desserte.

Il ajoute que le cheminement vertical est demandé depuis 20 ans, mais qu'on ne peut pas faire des demandes pour un cheminement horizontal, car le terrain est privé et n'appartient pas à la Commune.

P 5 **M. Kehtari** demande quelle est la clé de répartition entre les zones d'habitation collective et activités moyennement gênantes.

M. Mestre dit zone d'habitations collectives : 8000 m² de surfaces brutes de plancher et 2400 pour les activités moyennement gênantes, surfaces dans la partie basse des bâtiments, devant la route.

Pour répondre à une nouvelle question de **Mme Martin**, **M. Rickli** dit qu'une zone de petits commerces est considérée comme une activité moyennement gênante, car elle est compatible avec des logements, bureaux, etc.

Il ajoute qu'il y a une intense relation entre la Commune et les propriétaires et que les petites surfaces peuvent être un logement de concierge ou un bureau d'architecte. Si elles ne sont pas construites, il est possible d'en reporter le droit à bâtir sur les autres bâtiments.

p. 5 **Mlle Brunner** signale au point 4 que le mot « partiellement » est écrit deux fois.

p. 7 art. 37 **M. Kehtari** demande comment comprendre « dans la mesure du possible » pour l'économie d'énergie.

M. Rickli dit qu'il y a une volonté légale sur l'énergie, de contraindre les communes à prendre des mesures de protection de l'air. Système économique libéral, la contrainte a des limites, on peut aussi choisir du chauffage à distance et de la géothermie. Si projet n'atteint pas les objectifs, il peut être refusé.

p.8. **Mme Martin**, art 41 demande s'il y a des richesses archéologiques ? **M. Rickli** ne connaît pas l'évolution de l'archéologie mais le site étant relativement large on doit faire attention, car un jour on y a trouvé quelque chose.

Le Syndic dit que la stèle et quelques os ont été trouvés il y a quelques années.

Mme Martin art. 46, attend des garanties pour la liaison avec le centre du village. Elle trouve que le passage sous-voie n'est pas convivial et dangereux, car les gens ne le prennent pas.

M. Meystre dit que la liaison souterraine peut être mise en valeur. Il a vu un exemple à Echallens sous les voies du train qui peut être repris pour le passage souterrain du nord mais aussi pour celui du sud.

M. Quartier précise que l'état du sous-voie est très désagréable. Il y a un projet avec Gérald Fontannaz pour faire quelque chose de correct. Un préavis sera présenté en automne

Mme Kunzi insiste sur cette zone car il y aura 100 à 120 personnes qui entreront et sortiront de ce nouveau quartier. Il est donc important qu'on y pense.

Le Syndic dit que dans le cadre du Schéma directeur de l'Est lausannois (Sdel), la Commune profitera d'apporter toutes les améliorations possibles.

M. Rickli apporte un complément à la préoccupation de la Municipalité. Les intentions sont sur les plans; des projets d'autre nature sont liés aux axes-forts. De plus, il y a des parcelles privées existantes et il devra y avoir des cessions de terrains. Les négociations de cession de terrain sont importantes et c'est une affaire de spécialistes capables de gérer tous ces espaces.

M. Farinelli demande ce qui se passe si un propriétaire décide de ne construire que dans 20 ans.

M. Rickli répond que tant que le plan est en vigueur, le propriétaire doit se plier au règlement.

Mme Martin préfère de larges passages piétons aux passages sous-voie.

M. Frigerio demande p. 4 ce que signifie l'élargissement des gabarits de 11 m à 19 m de la route du Simplon.

M. Meystre dit que ces gabarits sont prévus dans le cas d'un avant projet soumis au Canton sur l'axe Pully-Lutry. Une exposition sera présentée au foyer en temps voulu.

Un trottoir est demandé sous les nouveaux bâtiments au cas où il y aurait un élargissement de la route.

Mme Martin demande encore diverses garanties sur les constructions possibles et les intentions de la Commune auxquelles M. Meystre répond.

Le préavis est soumis au vote et accepté avec un avis contraire.

7. Préavis 8/2010 Comptes et gestion 2009.

Le rapport de la commission des finances est lu par son président M. Bénédic. Il est fait mention d'une capacité d'autofinancement passé de 1,46 en 2008 à 18,54 en 2009, ceci en raison de rentrées fiscales importantes.

Le rapport de la commission de gestion est lu par son président M. Rüeger.

Ces deux rapports seront diffusés aux conseillers avec le prochain procès-verbal.

Le président procède à l'examen des comptes.

p. 15 **M. Crousaz** constate que le déneigement coûte cher et se renseigne sur le stock de sel.

M. Quartier dit qu'une partie est sur la commune, il y a environ 1 tonne ainsi qu'une petite saleuse pour dégager le village, pour la Bernadaz et le week-end c'est une entreprise qui s'en charge, pour les grands axes c'est l'Etat.

p. 17 **M. Crousaz** demande en quoi consistent les infractions sur fonds privés.

M. Quartier dit que la poule aux œufs d'or est le parking Denner surveillé par Securitas et qu'il s'agit souvent de gens extérieurs à Paudex.

Tous les chapitres sont passés en revue et acceptés à l'unanimité.

P48 **M. Maillard** fait remarquer, concernant le chapitre sur les renseignements complémentaires, qu'il y est indiqué le résultat effectif de Paudex pour 2009. En p. 7 est indiqué un bénéfice net de fr. 76'000.- mais en réalité il se monte à fr. 2'756'000.-. Le seul défaut du rapport est de faire attendre jusqu'à la page 48 pour le savoir. Par comparaison notre taux est à 67%, et à 161,5% pour le Canton. On peut penser que le résultat est aussi beaucoup plus favorable qu'on a bien voulu nous le dire.

p. 48 **M. Crousaz** demande si un bénéfice pareil pénalise le taux de péréquation communal.

Le Syndic dit que le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la péréquation. Le règlement d'application va sortir et tout ce qui a existé avant est à oublier. Le taux d'imposition ne comptera plus pour la péréquation. On attend le règlement d'application. La hausse est aussi due à un grand nombre

de déclarations de personnes physiques devenues définitives. La crise n'a pas eu d'effet sur les grosses fortunes. Cette année, le Canton a remboursé de l'argent sur la péréquation.

M. Crousaz dit qu'il faut se réjouir d'un résultat pareil. Le Canton va « se régaler » également, c'est signe d'une bonne vitalité, et dit qu'il ne faut pas gâcher tout de suite cette bonne nouvelle.

La parole n'est plus demandée.

Le préavis est passé au vote avec ses conclusions et accepté à l'unanimité. Le président remercie la Municipalité et le boursier pour le travail et la qualité de la présentation des comptes.

8. Préavis municipal n° 09/2010 – Rénovation d'un appartement de 4 pièces – immeuble Simplon 9, ancien collège

M. Perroud lit le rapport de la commission ad hoc composée de Mme Favre Yerly, M. Staub et lui-même réunie le 2 juin en présence de M. Meystre. Cet appartement qui n'a plus été rénové depuis 30 ans demande une rénovation complète. La Commission est unanime et recommande l'acceptation. La parole n'étant pas demandée, le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 10/2010 - Equipement du plan de quartier du Vallon de la Paudèze

M. Chatelan lit le rapport de la commission ad hoc composée de Mme Noth, M. Nicod et lui-même réunie en présence d'Alain Meystre le 3 juin.

La commission se rallie à l'avis de la commission des finances et recommande l'acceptation du préavis.

M. Crousaz demande quel est le degré de salubrité des eaux claires qui descendent le long de la Paudèze.

M. Reichen dit que cette eau de ruissellement ne peut pas aller à la step car il y aurait surcharge. Les eaux claires partent dans le lac et les eaux usées vont à la step.

M. Crousaz demande s'il y a encore des sanitaires qui ne sont pas raccordés.

M. Reichen dit qu'on s'est aperçu récemment qu'un bâtiment de 30 ans avait ses eaux usées raccordées sur les eaux claires, mais que cela a été rectifié. Maintenant tout est contrôlé avant la délivrance du permis de construire.

Le préavis et ses conclusions sont acceptés à l'unanimité.

10. Communications municipales.

Le Syndic rappelle le souper du conseil le 28 juin, à Campagne Marcel pour un repas aux saveurs de l'île Maurice.

Le Syndic informe l'assemblée, au sujet du projet d'agrandissement du port de Paudex. La Commune a lancé un appel d'offres sélectif. Trois bureaux ont été retenus pour déposer leur offre. Le GEO (groupe d'évaluation des offres) et la Municipalité ont choisi à l'unanimité le bureau Perret Gentil+Rey Associés SA. Le bureau Conus et Bignens, qui n'a pas été choisi, a déposé un recours au tribunal, ce qui met temporairement le projet en attente.

M. Quartier communique le nombre d'amendes récoltées par la police ainsi que le détail des interventions ainsi que de la prévention.

Il informe aussi que les bureaux de l'administration communale ont été « visités » par des malfrats au mois de mars dernier, le coffre a été forcé, mais finalement rien n'a été volé.

Il ajoute concernant la benne à papiers au chemin des Grangettes que c'est étonnant comme l'ordre et la propreté règnent depuis son installation.

M. Fontannaz dit que les travaux de revêtement de l'arrêt de bus ont été exécutés, fr. 5'287.- n'ont pas été utilisés.

Les SI ont signé une convention avec Pully pour l'entretien du réseau d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public de Paudex. Une autre convention a été signée entre Pully, Belmont et Paudex pour un service de piquet. C'est la police de Pully qui assura la gestion des appels. Ces informations sont dans le Coquadit.

L'apprentie Joanna Oliveira finit cette année son apprentissage. Un nouvel apprenti Josef Strakovic a été engagé. Il est déjà actif dans les bureaux, car il était au semestre de motivation à Lausanne.

11. Divers

M. Kehtari rappelle qu'il faut élire un nouveau membre pour la commission d'urbanisme après la démission de M. Villamar.

Le Président propose qu'une élection complémentaire soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Martin souligne la manière généreuse et aidante dont la Commune traite les enseignants. Le collègue de Mallieu apprécie d'être associé aux festivités.

Mme Quartier demande si l'invitation pour la conférence à Pully est aussi destinée aux futurs conseillers.

Le Syndic s'est aussi posé la question. Pully a répondu que c'est un petit rafraîchissement, pour encourager ceux déjà là à rester, mais que les autres peuvent venir aussi.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h20

La prochaine séance est fixée au lundi 11 octobre 2010 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring

Marie-Christine Capt